PLANNING PRÉVISIONNEL - FORMATION “NOTAIRES” - TITRE ACCESSOIRE - L321-2 DU CODE DE COMMERCE

Module	Date	Horaires	Thématique précise	Contenus détaillés	Compétences visées
1. Cadre juridique des ventes volontaires	15/10/2026	9h00–12h00	Définition et régime juridique des ventes volontaires aux enchères publiques	Définition de la vente volontaire aux enchères publiques ; distinction volontaire / judiciaire ; réglementation spécifique des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	Maîtriser le cadre juridique applicable
		13h00–17h30	Champ d’application des ventes aux enchères publiques	Biens meubles ; licéité des biens (biens sensibles : revendication, éthique, restes humains, spoliation, provenance) ; biens soumis à réglementation (armes, CITES, biens culturels, métaux précieux) ; biens spécifiques (animaux, bateaux) ; biens industriels, biens neufs, biens incorporels	Qualifier juridiquement les biens et identifier les contraintes réglementaires
🕒 **Total module**					**7h30**
2. Statut des acteurs et environnement institutionnel	16/10/2026	9h00–13h00	Statuts et environnement des opérateurs de ventes volontaires	Statut des opérateurs de ventes volontaires ; personnes habilitées à diriger les ventes ; relations avec les experts ; relations avec le Conseil des maisons de vente ; relations avec les administrations (douanes, ministère de la Culture, OCBC, OFB, DREAL, TRACFIN, DRNED, bureaux de garantie) ; relations avec ayants droit et comités	Comprendre l’écosystème institutionnel et réglementaire
		14h00–17h30	Responsabilité et déontologie des opérateurs	Responsabilité civile, pénale et déontologique ; recueil déontologique ; obligations de confidentialité et de diligence ; lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	Sécuriser juridiquement l’activité
🕒 **Total module**					**7h30**
3. Préparation et sécurisation des ventes	28/10/2026	9h00–11h00	Mandat de vente et organisation matérielle	Établissement du mandat de vente (prix de réserve) ; enlèvement ; récolement des objets ; stockage ; rectification du prix de réserve	Structurer juridiquement et matériellement la vente
		11h00–12h00	Assurance des biens confiés	Assurance des objets confiés	Sécuriser les biens

CMV
CONSEIL DES MAISONS DE VENTE

PLANNING PRÉVISIONNEL - FORMATION “NOTAIRES” - TITRE ACCESSOIRE - L321-2 DU CODE DE COMMERCE

Module	Date	Horaires	Thématique précise	Contenus détaillés	Compétences visées
		13h00–14h30	Registres obligatoires	Tenue des registres obligatoires ; registre de police ; informatisation ; livre des métaux précieux	Assurer la conformité documentaire
		14h30–15h30	Réglementation spécifique	Registre des armes	Appliquer les réglementations spécifiques
		16h00–18h00	Vérification des biens meubles	Origine des biens (objets volés) ; biens culturels (catalogues musées, OVV, refus de vente) ; certificats ; archives ; biens inaliénables et imprescriptibles ; revendications ; CITES	Garantir la traçabilité et la conformité des biens
🕒 **Total module**					**7h30**
4. Direction et déroulement des ventes	19/11/2026	9h00–12h00	Organisation et direction des ventes	Annonce préalable ; publicité ; modalités pratiques (conditions de vente, frais, rectification prix de réserve, authenticité) ; prise d’ordres d’achat	Organiser et diriger une vente
		13h00–17h30	Adjudication et incidents de vente	Adjudication ; incidents (double enchère, téléphone, internet, ordres d’achat) ; police de la vente ; droit de préemption ; classement trésors nationaux	Gérer les situations complexes en vente
🕒 **Total module**					**7h30**
5. Actes juridiques, fiscalité et post-vente	20/11/2026	9h00–10h30	Documents obligatoires	Procès-verbal ; bordereau d’adjudication ; dépouillement ; décompte vendeur	Formaliser juridiquement la vente
		10h30–12h00	Droits d’auteur et droits voisins	Droit de suite ; droit de reproduction ; contribution ADAGP ; droit moral	Appréhender les droits attachés aux œuvres
		13h00–16h00	Fiscalité des ventes	Régime de TVA ; plus-value	Maîtriser les règles fiscales
		16h00–18h00	Opérations post-vente	Délivrance des lots ; paiement ; réitération des enchères ; défaut de paiement ; incidents	Gérer les suites de la vente

CMV
CONSEIL DES MAISONS DE VENTE

PLANNING PRÉVISIONNEL - FORMATION “NOTAIRES” - TITRE ACCESSOIRE - L321-2 DU CODE DE COMMERCE

Module	Date	Horaires	Thématique précise	Contenus détaillés	Compétences visées
🕒 **Total module**					**7h30**
6. Expertise et estimation des biens	29/11/2026	9h00–13h00	Expertise des objets d’art	Description, inventaire, estimation (décret Marcus)	Évaluer les biens culturels
		14h00–17h30	Expertise des biens techniques	Matériel industriel ; véhicules d’occasion ; estimation	Adapter l’expertise aux biens
🕒 **Total module**					**7h30**
7. Modules d’expertise appliquée	03/12/2026	9h00–13h00	Modules d’expertise d’approfondissement	Description, inventaire, estimation	Consolider les compétences
		14h00–17h30	Modules d’expertise d’approfondissement	Description, inventaire, estimation	Consolider les compétences
🕒 **Total module**					**7h30**
8. Simulation et administration des ventes	04/12/2026	9h00–13h00	Mise en situation professionnelle	Tour de salle de mise en pratique ou visite de drouot avec mise en pratique	Appréhender la réalité d’une vente
		14h00–17h30	Administration des ventes (récapitulatif général)	Gestion administrative des ventes	Structurer l’organisation
🕒 **Total module**					**7h30**